

Des affectations supplémentaires en roulements...

6 agents sont au roulement Service et ce roulement n'étant qu'une expérimentation, la direction refuse donc de faire monter des agents sur les lignes laissées vacantes.

SUD-Rail a posé une DCI pour que des agents puissent se voir attribuer une ligne du 15 décembre jusqu'à début juillet.

La direction a accepté de procéder ainsi à hauteur de 5 mouvements.

La direction consulte donc actuellement les agents de réserve TGV et ceux appelés à monter au 15 décembre pour connaître leur souhait quant à une montée en roulement temporaire.

Ce seront les 5 agents qui seront d'accord et qui comptabilisent le plus de points qui seront affectés à ces lignes de roulement.

Ils deviennent rasoirs avec leurs Gilets Inouï !

La direction a donc à nouveau adressé un mail à tous les agents pour leur expliquer que le gilet rouge Inouï devait être porté !

Ils n'ont donc pas compris que les ASCT n'avaient pas l'intention d'enfiler leur gilet !?!

Ils deviennent quand même « lourdingues » sur le sujet !

Qu'ils s'inspirent plutôt de la direction de l'axe TGV Atlantique qui a écouté les agents et qui a renoncé à imposer ce gilet aux ASCT !



Droits de retrait d'octobre (suite)

Après diverses démarches dont une DCI, SUD-Rail a réussi à faire régulariser certains HA lorsque ceux-ci avaient été placés sans mises en demeure ou suite à des mises en demeure farfelues.

Mais la direction s'entête pour les autres cas et s'apprête donc à précéder à des retenues financières sur la solde de novembre ; et ce malgré les courriers de l'inspection de travail et bien que la direction n'ait respecté aucune des règles prévues dans la gestion des droits de retraits.

SUD-Rail le répète : nous ne laisserons pas la situation telle quelle ! SUD-Rail agira juridiquement pour défendre les intérêts des agents et faire condamner la direction SNCF !